

DELIBÉRATION N° 105/2023

Nombre de conseillers :

En exercice: 27

Présents: 22

Votants: 27

OBJET: URBANISME

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme – Réfection éclairage public en LED – Tranche 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2023.

Etaient présents: M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT - Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT - Mme Colette DESJOURS - M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM - Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY.

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.

M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.

M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.

M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Baptiste BLEHAUT, Adjoint au Maire en charge de l'Environnement, rappelle à l'assemblée que la Commune de Volvic a sollicité le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme pour la réalisation de travaux relatifs à la tranche 2 de la réfection de l'éclairage public en LED au titre du programme d'investissement pluriannuel engagé en matière de transition énergétique.

Les travaux consistent au remplacement et à la rénovation énergétique de 431 lanternes (capots plastiques) en LED sur le périmètre du centre-bourg.

L'estimation des dépenses s'élève, à la date d'établissement du projet, à 300 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Territoire d'Energie Puyde-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe, soit : **150 103,44 € H.T.**

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est précisé que le montant de TVA sera récupéré par le Territoire d'Energie par le biais du Fonds de compensation pour la TVA.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, M. Jean-Baptiste BLEHAUT entendu, et après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- APPROUVE les termes de la convention de financement de travaux, ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et le Territoire d'Energie Puy-De-Dôme;

Accusé de réception en préfecture 063-216304709-20230914-105-2023-DE Date de télétransmission : 26/09/2023 Date de réception préfecture : 26/09/2023

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : 26/9/2023

le: 26/9/2023 Publié ou notifié Le: 26/9/2023

Le Maire, Laurent THEVENOT Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire, Laurent THEVENOT

